

REGLEMENT RANDONNEE CYCLOTOURISTE

Participant :

Nom : _____ Prénom : _____

Fédération : _____ Club : _____

J'accepte sans réserve le présent règlement :

ART.1 – Placée sous l'égide de la FFCT, cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes appartenant ou non à un club affilié ou non à la F.F.C.T. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs de moins de 18 ans, non affiliés à un club de cyclotourisme et non accompagnés.

ART.2 – L'inscription est gratuite pour les licenciés FFCT sur présentation de la licence en cours de validité . L'inscription est également gratuite pour les jeunes licenciés FFCT de moins de 18ans.

Pour les adhérents des autres fédérations et les non affiliés, la participation aux frais d'organisation est fixée à 2,5€.

ART.3 – Le départ et l'arrivée de la randonnée auront lieu Salle de VIC (proximité écluse de VIC) à Castanet-Tolosan. Les inscriptions seront enregistrées sur place de 7h00 à 9h00. Chaque participant recevra une feuille de route comportant le présent règlement et la fiche de parcours. Les circuits de la randonnée sont fléchés.

ART.4 – Le contrôle d'arrivée restera ouvert jusqu'à 16h00 pour accueillir les derniers participants.

ART.5 – Un ravitaillement est prévu au départ pour tous les participants. Au km 35 environ, sur le parcours 63kms, au km 50 environ sur les parcours 82kms et 112 kms, un ravitaillement est prévu. De même, les participants trouveront des rafraîchissements à l'arrivée de la randonnée.

ART.6 – Chaque participant sera en excursion personnelle ; il respectera le code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur et les consignes particulières qui pourront être données par l'organisateur. La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.

ART. 7 – Cette randonnée n'est pas une compétition : toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.

ART. 8 – Les machines de tout type sont admises à condition qu'elles soient mues par la force musculaire ou assistées (VAE) équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

ART.9 – Le club organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels pouvant survenir au cours de la randonnée tant aux participants qu'aux tiers.

ART.10 – LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE.

ART.11 – Le fait de participer a la randonnée des coteaux organisé par le Cyclo Club Castanéen entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à y participer.

Les organisateurs vous invitent à une randonnée qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la nature; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des débris ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

**Centre Médical Louis DELHERM (Castanet) :
05 62 71 71 71.**

Organisation : 07 63 30 35 47

N'OUBLIEZ PAS VOTRE LICENCE



**LIGUE
des
PYRENEES**



**28eme Randonnée des
Coteaux Castanéens**

CASTANET TOLOSAN

Salle de VIC

Dimanche 17 Avril 2016

PARCOURS CYCLOTOURISTE fléché

RDC 2016

